

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET : VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 MARS 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 08 MARS 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **19 MARS 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-65
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Pierre
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Bruno PERLES, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM À Jacqueline RATABOUIL,
Bernard GRIMAUD À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Brigitte BATIGNE À Hélène GIRAL,
Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Philippe GUIRAUD,
Agnès SOULIER À Préscillia GRANIER,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD À Marie-Claude BOURREL,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-93 approuvant le budget primitif 2023 et les
décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur
l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-
14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 13 mars 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2023, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	14 997 657.86 €
Recettes réalisées	19 647 259.05 €
Excédent de clôture	4 649 601.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	6 903 198.64 €
Recettes réalisées	4 562 729.95 €
Déficit de clôture	2 340 468.69 €

Soit un excédent global pour l'exercice **2 309 132.50 € (résultat de clôture)**

CONSTATE les résultats du budget :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTEE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
<i>Invest.</i>	-1 991 524.83	0.00	-2 340 468.69	-4 331 993.52
<i>Fonct.</i>	5 672 371.97	1 991 524.83	4 649 601.19	8 330 448.33
TOTAL	3 680 847.14	1 991 524.83	2 309 132.50	3 998 454.81

Reste à réaliser 2023	
Dépense	- 305 774.47
Recette	+ 304 849.20
RESULTAT	3 997 529.54

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 14 mars 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **19 MARS 2024**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **19 MARS 2024**

Par publication le : **19 MARS 2024**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le **19 MARS 2024**

ID : 011-211100763-20240314-DB202465SG-DE

